

civils et de la foule des fonctionnaires et pour tous les êtres qui ont forme sensible dans le monde de la Loi, ils ont fait avec soin un stûpa de briques à trois étages. Que, grâce à cette faible cause (de bonheur), ils obtiennent satisfaction pour leurs sentiments dans ce monde ; que le nuage de l'intelligence s'étende de plus en plus ; que les flots de l'intelligence répandent au loin leurs bienfaits ; qu'ils fassent que tous les êtres doués d'âme entrent dans la mer de la Sagesse... Sous la grande dynastie Wei, la cinquième année tcheng-kouang, le rang de l'année étant kia-tch'en, le cinquième mois dont le premier jour était le jour keng-siu, le troisième jour ki-mao (16 juillet 524), achevé d'établir.

Estampage 256 (Fig. 661 et 1508).

Le bhikṣu Tao-sien présente en offrande une niche¹ avec une statue de Mi-le (Maitreya).

Le bhikṣu Tao-sien a fait cela avec respect en faveur des religieux qui furent ses maîtres, de ses père et mère, de ses frères aînés et cadets, de ses sœurs aînées et cadettes, de ses parents et aussi de tous les êtres vivants du domaine de la Loi pour qu'ils naissent ensemble (parmi les dieux) Teou-chouai (Tuṣitas), qu'ils rencontrent face à face Mi-le (Maitreya) ○○○○.

Temple Pao-fang.

Fait en la troisième année yong-hi, l'année étant marquée des signes kia yin, le treizième jour du quatrième mois (11 mai 534).

Estampage 257 (non reproduit).

A la suite de quatre noms d'hommes, on lit la mention suivante : « fait le onzième jour du dixième mois de la première année wou-p'ing (24 novembre 570).

Estampage 258 (Fig. 664 et 1509)².

La sixième année wou-p'ing (575), ○○○○○○○○ Kong Chö, avec vingt-deux personnes de la même ville, ont fait une statue de pierre. Ils désirent en outre que leurs ancêtres tant hommes que femmes pendant sept générations, que leurs parents qui le sont devenus par des causes antérieures

« avec respect pour le bénéfice de Sa Majesté l'Empereur et de Sa Grandeur l'Impératrice » de la manière suivante qui, elle du moins, est parfaitement claire 上爲皇帝陛下暨中宮殿下 (cf. *Ngan-yang hien kin che tche*, chap. 1, p. 15 a). Une inscription bouddhique de l'année 547 (?), mentionnée par le *Kin che lou pou* (VII, 2 b), nous donne la formule 上爲皇帝中宮 « en premier

lieu, pour le bénéfice de l'Empereur et de l'Impératrice ». Ces formules régulières font ressortir la bizarrerie de l'expression dont se sert l'inscription datée de 524 ; à mon avis, cette bizarrerie est une présomption nouvelle d'inauthenticité.

1. 勘 est pour 龕.

2. Cf. *KKL*, VI, 35 a ; *YF, TKCW TM*, II, 29 b.